

L'ARRIVÉE DE L'EAU COURANTE À PUGET-SUR-ARGENS

par Daniel HAINAUT

L'étymologie même de son nom rappelle que le village "Le Puget", berceau du moderne Puget-sur-Argens, fut établi sur une butte rocheuse¹ dominant la plaine alluviale de l'Argens. Cette situation, stratégiquement privilégiée au point d'y construire un imposant château, avait pour corollaire l'absence de source. L'alimentation en eau du village a de tout temps été un problème très préoccupant, qui n'a fait qu'empirer aux XVIII^e et XIX^e siècles, faute de ressources locales, au fur et à mesure que la population augmentait et que les exigences de confort et d'hygiène se développaient. Nous allons examiner comment la commune, alors très pauvre, a résolu ce problème.

À l'origine il n'y avait que des puits. La mention la plus ancienne d'une fontaine dans les archives communales date de 1579, avec l'instauration d'une amende de 12 sols contre ceux qui laveront des tripes dans le bassin de la fontaine (1).

Compte tenu du relief, les fontaines ou puits publics étaient situés en périphérie du village, dans les parties basses. Du XVI^e siècle à l'époque moderne, on cite de un à trois puits en état de fonctionner, selon leur degré d'entretien. La fontaine est située à l'extrémité est du village, en bordure de l'artère principale menant à Fréjus, la "route d'Italie". Mais une autre fontaine a existé à l'opposé, en direction du Muy, car il est décidé de la rétablir, en 1753 (2). Nous aurons un aperçu de la situation en parcourant les délibérations du conseil municipal.

Par exemple, en 1604, la communauté décide de faire réparer le puits de ville [au sud] et le puits de la Maire [à l'est] qui ne l'ont pas été depuis 15 ans (3). Pendant près de deux siècles, de nombreuses délibérations mentionnent des réparations et des nettoyages des puits et fontaines, sans qu'un fait saillant soit signalé.

À partir des années 1770 apparaît nettement le souci d'augmenter les ressources en eau. Ainsi, en 1772, il est décidé de capter les sources qu'un fontainier a indiquées aux quartier de l'Enghein du Loup et de Saint-Jean (4). Le 14 novembre 1779, le conseil de la communauté délibère de faire creuser un puits dans le pauvadou² dit de Reynard, appartenant à Pierre Emmanuel REY, sieur de Taradeau, après que celui-ci ait donné son accord, à l'usage des habitants du quartier neuf dit du Barry (5). Il est prévu de le placer à quatre

¹ D'où les toponymes *Villa Pogitum* au temps des Romains et *Castrum de Pugeto* au Moyen Age, qui dérivent du mot latin *podium* signifiant petite butte.

² Pauvadou : pré sec

cannes³ (8 mètres) du chemin, en lui donnant une profondeur d'environ 20 pans³ (5 mètres) pour une circonférence d'une canne (2 mètres), les travaux étant mis aux enchères. Joseph PIERRUGUES obtient l'adjudication. La mise à exécution tarde jusqu'en 1783. Cette année là, une somme de 120 livres est prévue au budget (6). Il faudra en réalité descendre à 7 mètres pour trouver l'eau (7). Ce puits est appelé "puits neuf".

En 1786, les consuls sont chargés de faire récurer les trois puits de la communauté (8). La même année, un devis est adopté pour réparer la conduite des eaux de la fontaine. Il comporte une description intéressante des canalisations alors en usage (9) : « ... *la conduite des eaux de la fontaine sera faite avec des bournaux de terre de la longueur de trois à la canne, de trois pouces⁴ et demi [9, 5 cm] de diamètre au moins et six lignes⁴ [1, 35 cm] d'épaisseur bien cuits bien vernissés en dedans sans trou ni fêlure.[...] Il sera reposé de douze en douze cannes une urne ou jarre de terre bien cuite et bien vernissée de la contenance d'environ trois coupes⁵ [environ 94 litres] percée de deux trous dont l'un reçoit et l'autre entre dans le bournau qui aboutira à chaque urne. Chaque bournau sera joint et cimenté [...] Il en sera placé une à l'extrémité de la voûte située dans la propriété de Jean F. Destelle auprès du ravin laquelle sera percée de trois trous au lieu de deux le troisième trou servira à recevoir l'extrémité du tuyau venant de la voûte du côté du puits [...] Toutes les urnes employées seront couvertes d'une pierre plate arrêtée avec du mortier qu'on pourra ôter à volonté afin qu'on puisse voir ».*

Le marché est attribué à Pierre RÉGIS (10).

La décision d'installer une pompe au puits de ville est prise en 1789 (11). Ce « puits de ville » est clairement positionné sur le plan cadastral de 1826 (figure 1). Il se situe à l'angle du chemin du puits de ville (actuelle rue Gabriel-Péri) et du chemin de Garian (actuelle rue Noël-Jean) c'est-à-dire à l'angle sud-est de l'actuelle place Armand-Fallières.

En 1809, le maire souligne l'importance du puits de ville « *sous le rapport de l'abondance de son eau et de son utilité dans un temps de sécheresse, étant considéré comme la seule ressource de toute l'habitation* » (12).

En 1814, le conseil municipal constate que « *le public se trouve privé depuis plusieurs mois de l'usage de l'eau de la fontaine* », car une partie des tuyaux de l'aqueduc de 400 mètres sont obstrués et fuient (13).

En 1818, le maire rappelle que « *la seule fontaine publique qui existe dans la commune ne coule pas depuis plusieurs années* » (14). Un devis est approuvé pour la réparer (15), à financer par une taxe sur les bestiaux. La remise en état de la canalisation est efficace mais le maire est prudent en s'adressant au conseil municipal en 1821 : « *L'habitation a été assez longtemps privée de la fontaine publique, depuis deux ans elle a l'avantage précieux de jouir de ses eaux mais*

³ Une canne (de Provence) vaut 1, 989 m, et contient 8 pans de 0, 249 m.

⁴ Il y a 12 lignes de 2, 26 mm dans un pouce de 27 mm.

⁵ Une coupe vaut 24 pots de 1,302 litre, soit 31, 24 l.

elle ne peut s'en promettre une jouissance de longue durée par le défaut d'entretien...» L'entretien de la fontaine est inscrit au budget de 1822 (16).

Un progrès est réalisé en 1829, avec l'installation d'une pompe (à deux corps, à balancier), placée sur le puits communal dit de ville, pour un coût de 600 F (17).

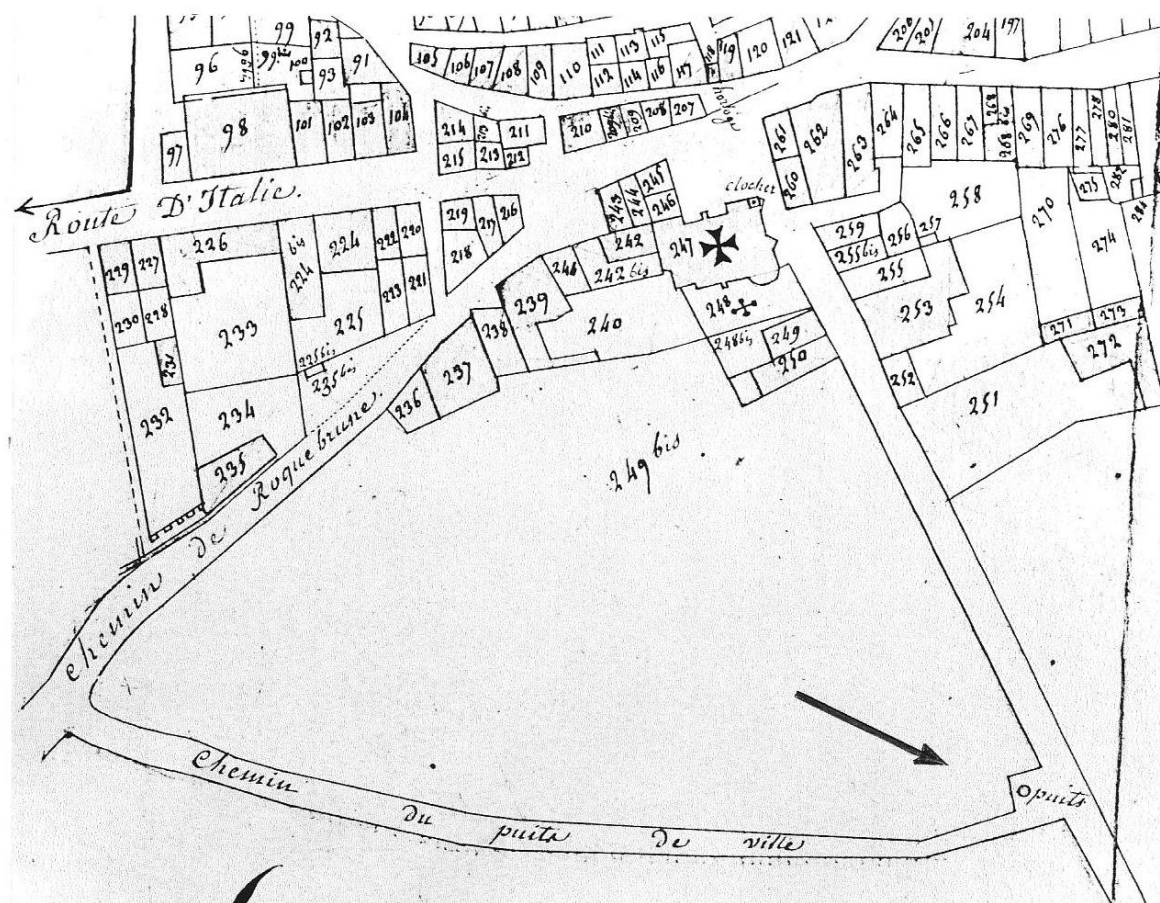


Figure 1 : Emplacement du puits de ville
(extrait du plan cadastral napoléonien de 1826)

Le 8 février 1835 le maire Antoine François GAVOT s'exprime ainsi devant les conseillers (18) : « Messieurs, dans une commune qui ne possède qu'une fontaine et où le manque d'eau se fait si souvent sentir pendant les années de sécheresse, les premiers soins de l'administrateur ont dû se porter sur les réparations qu'exige cette fontaine si nécessaire aux habitants pour les besoins journaliers de l'économie domestique. En effet la voûte du puits ou de la source est en ruine et l'eau est altérée par les corps étrangers qui y sont journellement jetés. Le canal voûté est en mauvais état et menace ruine sur plusieurs points. les tuyaux en terre [cuite] qui amènent les eaux sont crevassés en plusieurs endroits et lors des

pluies abondantes les eaux qui séjournent dans les cloaques voisins (lesquels doivent être comblés pour cause de salubrité publique) viennent se mêler à celles de la source et les corrompre ». Le maire propose de décider les travaux, qui seraient financés par la vente de pins maritimes mal venus ou rabougris qui étouffent les jeunes chênes-lièges du défens communal de Vérignane⁶. Malgré les améliorations réalisées en 1845, comportant l'extension des fouilles de captage, l'utilisation de conduites en plomb pour le transport des eaux, et le déplacement de la fontaine sur l'actuelle place du 8 mai 1945 (où l'eau coule encore aujourd'hui), le débit délivré n'est pas assuré à longueur d'année.

En 1860 on note que « *en août et en septembre les habitants ont pour seule ressource une pompe située à l'extrémité sud du village et quelques puits privés. La fontaine publique à l'est et le puits communal à l'ouest sont alors taris* » (19). Le conseil vote en 1862 un crédit de 280 F pour installer une pompe sur le puits creusé l'année précédente au quartier de la fontaine, pour alimenter la fontaine qui est tarie en été (20).

Tous ces témoignages montrent à quel point la situation était précaire, qu'il s'agisse de la ressource en eau ou des finances locales.

Un progrès significatif va être réalisé en 1882, quand le maire, Félicien BRUNIAS, présente un projet de machine élévatoire (21). Il est décrit dans les plans et devis du 31 janvier 1882 de l'ingénieur civil A. CURET (22). Il s'agit d' « *élever l'eau du puits de ville situé à la rencontre des chemins du puits de ville et du Garian jusqu'au point culminant du village au lieu-dit Le Château, en contre-haut de 32 mètres dudit puits* », par une conduite de 250 mètres, à l'aide d'une pompe rotative mue par une machine à vapeur. Le volume à distribuer en 24 heures est fixé à 10 000 litres soit, pour une population de 800 habitants, 12,5 litres par jour et par habitant. Comme il est prévu de mettre en marche la machine tous les 6 jours pendant 12 heures, le volume à élever chaque fois sera de 60 000 litres. C'est donc aussi la capacité utile que devra avoir le réservoir à construire au point haut. Il est prévu 4 bornes fontaines à jets à pression assurant un débit de 0,1 l/s et 2 bouches d'arrosage pour la propreté de l'artère principale.

Le devis fait prévoir une dépense de 14 000 F, dont le montant est entièrement financé par un emprunt au Crédit Commercial de France, amortissable en 28 annuités de 914,25 F. Le remboursement sera prélevé sur les revenus de l'octroi, qui a été récemment augmenté, passant de 850 à 2 000 F par an. (23). En 1883, un budget additionnel est adopté pour installer une borne à robinet dans la cour de l'école de garçons, une dans la cour de l'école de filles, et une au quartier de la Chapelle, en bordure du chemin de Bagnols. Pour la première fois des concessions aux particuliers sont envisagées : « *le maire a exposé que les travaux considérables faits pour l'alimentation des fontaines publiques ont*

⁶ Entre La Lieutenante et Bagnols-en-Forêt.

grevé la commune d'une dette de 15 000 F environ et que pour l'indemniser de cette dépense il conviendrait d'accorder aux habitants qui le demandent des concessions d'eau moyennant une rétribution au profit de la caisse municipale. [...] que les eaux [...] sont principalement consacrées à l'alimentation des fontaines publiques, mais qu'après avoir satisfait à ces services, la commune peut disposer de l'excédent de ces eaux pour consentir des abonnements particuliers, temporaires et à prix d'argent » (24).

L'installation de 1883 va rapidement apparaître décevante. Le dispositif s'avère défectueux et pas assez puissant. En fait, la chaudière qui a été fournie par Victor ROBILIS, mécanicien à Cannes, n'est pas neuve, car le garde-mines constate dans son procès-verbal d'épreuve du 26 août 1883 que le timbre a déjà été tamponné 10 ans plus tôt (22). ROBILIS, qui n'a pas été payé, au vu des défauts constatés, consent à reprendre le matériel et à le remplacer par une machine à vapeur de 5 CV, moyennant 5 000 F (25).

Des déboires encore plus préoccupants sont dus à la capacité insuffisante du réservoir aval construit au puits de ville et à son alimentation erratique, qui obligent à faire venir le mécanicien 2 et même 3 fois par semaine pour actionner la machine élévatoire, en entraînant de fortes dépenses (26). Parfois le technicien constate que le puits est presque sec. Malgré toutes les dépenses engagées, l'eau nécessaire n'est pas obtenue. La pénurie chronique d'eau entraîne une recherche tous azimuts et de plus en plus lointaine de sources susceptibles de fournir le précieux liquide. Après la découverte d'une source au Gabron mais dont le prix de captage s'avère prohibitif, on s'intéresse ainsi aux sources de l'Aiguillon, au nord de la Bouverie, de Malvoisin et Saint-Martin situées à la limite de Puget-sur-Argens et de Bagnols-en-Forêt (27). La source Saint-Martin, aujourd'hui tarie, devait alors présenter un débit conséquent car elle fit l'objet d'un projet avancé. Une convention passée le 21 janvier 1889 (22) entre le maire et la Société des vignobles de France et d'Algérie⁷ prévoyait :

- la concession des eaux potables et d'irrigation donnée sur toute l'étendue de la commune à la Société pour 99 ans ;
- la commune fournit les sources de Saint-Martin sises sur Bagnols ;
- La commune cède pour 25 ans toute la forêt à l'ouest de l'ancienne route de Bagnols⁸, sauf les chênes-lièges ;
- La commune donne en nue propriété la partie située à l'est de cette route, sauf les chênes-lièges ;
- La Société fait tous les travaux nécessaires à la conduite de l'eau au centre du village.

⁷ Cette société possédait les domaines de *La Lieutenant* et du *Pin de la Lègue*. Pour relier les deux, elle réalisa totalement, avec l'accord de la mairie, le chemin de 5 mètres de largeur reliant *La Lieutenant* au CD 4 allant de Fréjus à Bagnols (28). Elle ne manquait pas de moyens et devait souhaiter mettre en valeur tout le secteur.

⁸ Pour son tracé, voir *Le Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus*, n° 1, p.8

Ces projets de captages lointains n'ont finalement pas abouti, les débits étant jugés insuffisants ou les travaux estimés trop onéreux.

Des tentatives d'améliorations auront encore lieu jusqu'au début des années 1890 pour essayer de faire fonctionner correctement la machine élévatoire, mais en 1894 force est de constater que la machine est hors d'usage ; le système est défectueux, incomplet et insuffisant, et l'eau est malsaine (29).

Après tous ces efforts de prospection et de financement, au succès tant espéré et chaque fois déçus, une autre solution au problème de l'eau va heureusement et fort opportunément se présenter. Il s'agit du progrès, cette fois décisif, venant de la distribution de l'eau canalisée de la Siagnole. Dès le 16 octobre 1891, l'ingénieur des Ponts et Chaussées pour l'arrondissement, PERRIER, avait écrit au maire pour lui déconseiller la dérivation de la source de l'Aiguillon et lui faire une proposition : « *le projet d'adduction à Fréjus et Saint-Raphaël des eaux de la Siagnole va être mis à exécution ; il pourrait très certainement vous être vendu un litre par seconde...* » (30).

Pour comprendre la situation, il faut faire un bref rappel, résumant l'historique figurant dans un rapport (de 1888 ou 1889) du service hydraulique agricole de Draguignan (31), qui lie le projet à la concession du canal de Cannes. Un premier décret du 8 août 1866 avait autorisé la dérivation de la Siagne et de la Siagnole. Un nouveau décret du 14 juin 1870 précisait le prélèvement de 300 l/s de la Siagnole aux sources de Neïsson, en empruntant le canal romain pour alimenter Callian, Montauroux et Tourettes. Les travaux avaient été réalisés sous le contrôle du service des Ponts et Chaussées de Draguignan, en la personne du jeune ingénieur Félix MARTIN. Celui-ci s'en souvint quand il devint maire de Saint-Raphaël et qu'il eut un pressant besoin d'eau pour approvisionner les riches villas qui s'édifiaient sur sa commune. Son association avec le maire de Fréjus, dans un bel exemple d'intercommunalité, et après des péripéties très bien racontées par Marcel FOUCOU (32), permit d'obtenir des droits de 25 l/s par un décret du 2 juin 1891 du ministre de l'agriculture, augmentant le débit concédé et étendant le périmètre desservi, suite au rapport cité ci-dessus. Les deux communes se mirent d'accord sur une répartition de 8 l/s pour Fréjus et 14 l/s pour Saint-Raphaël, le concessionnaire se réservant 3 l/s. L'eau prélevée à Mons empruntait une partie du canal romain puis suivait le chemin de fer des Vaux⁹ pour être acheminée jusqu'au bassin partiteur construit au Pont du Duc, sur la ligne de faîte séparant les vallons de Valescure et du Gargalon, où elle était divisée entre les deux communes (voir figure 2). Comme le montre la carte, la conduite d'adduction de Fréjus suit sensiblement la route nationale 7 (alors numérotée 97). Les fontaines fréjusiennes sont alimentées en 1893.

⁹ Chemin de fer d'intérêt général reliant les mines des Vaux au réseau P.L.M.

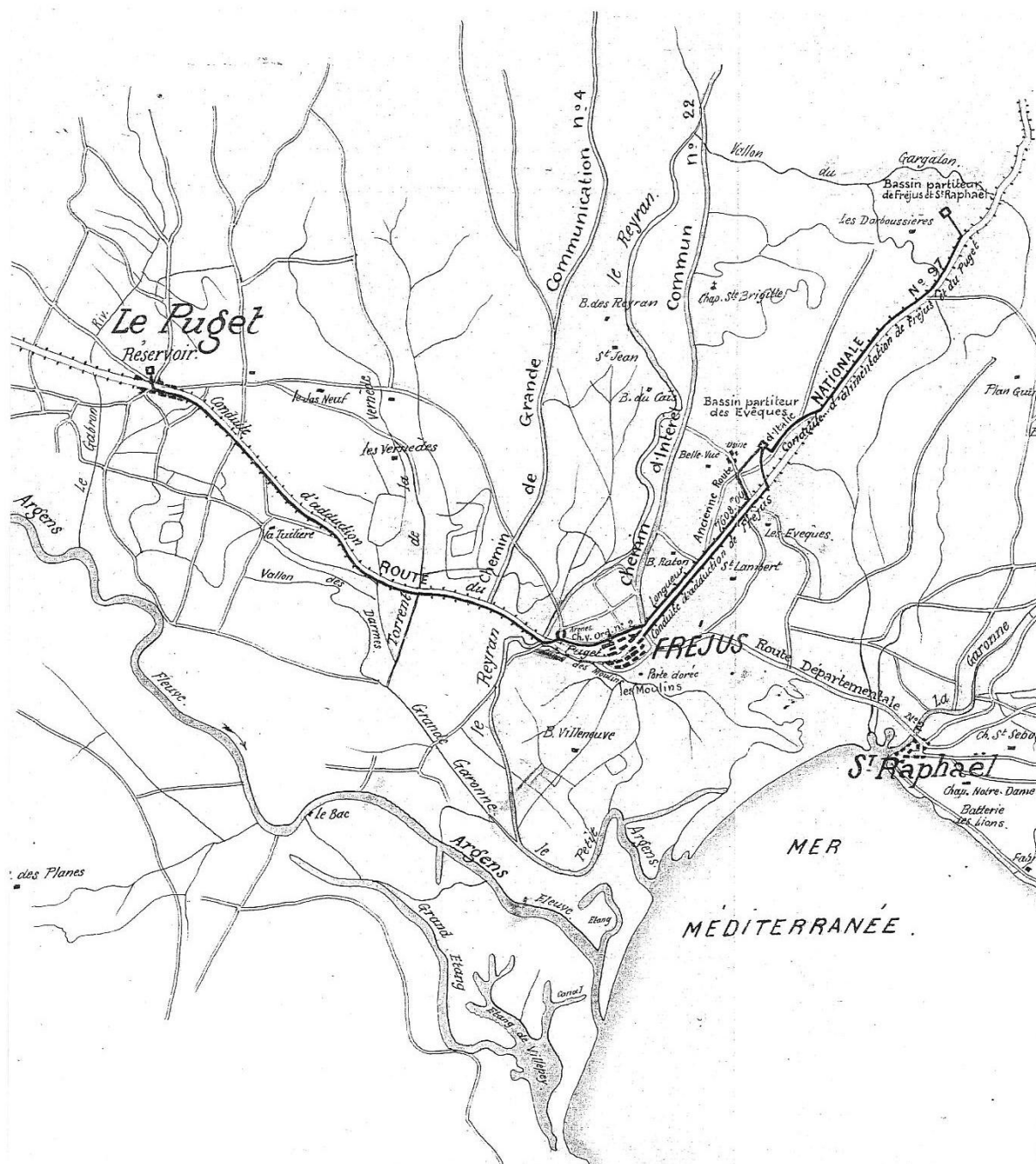


Figure 2 : plan général d'adduction d'eau de la Siagnole

L'ingénieur PERRIER pense à alimenter Puget en se raccordant à la canalisation de Fréjus. Il précise le projet dans une lettre du 4 mars 1893, aboutissant à une dépense d'environ 65 000 F pour une distribution d'eau excellente et largement suffisante, en concluant « *c'est là la solution du problème* » (30). Les discussions évoluent favorablement et l'avant-projet du 9 janvier 1894 est adopté par le conseil municipal le 9 mars 1894 (33) et approuvé par le préfet du Var. Le projet définitif sera présenté le 21 janvier 1895 (34). La municipalité conclut un traité avec la Société des grands travaux de Marseille, le 28 novembre 1894, par lequel cette dernière concède 1 litre d'eau continue, soit 86,4 m³/jour à prendre au bassin du Pont du Duc, moyennant une redevance annuelle de 1 000 F pendant la durée de la concession, qui expire le 1^{er} janvier 1941 (figure 3)(30). Une convention est signée avec Fréjus, le 2 février 1895, afin d'utiliser sa conduite entre le bassin partiteur du Pont du Duc et celui des Évêques situé au quartier de Bellevue, origine de la distribution de la ville (d'un diamètre intérieur de 13,5 cm, elle peut débiter 10 l/s), en payant un droit de passage de 3 010,49 F et les appareils de jauge. A partir de là, la conduite pugétoise à établir est en fonte, de 8 cm de diamètre ; d'une longueur de 7 608 m, elle suit la route nationale mais contourne Fréjus. La différence de niveau entre le point de départ et celui d'arrivée, de 59,4 – 43,0 = 16,4 m est suffisante pour assurer un débit de 1,3 l/s, soit 112 m³ par 24 heures. Ce débit correspond à une alimentation de 100 litres par habitant, la population de Puget étant de 1 100 habitants. Le réservoir existant au point haut du village, d'une capacité de 65 m³ qui peut être portée à 75 m³ en relevant le plan d'eau de 30 cm, est jugé suffisant. Les appareils de distribution sont conservés ; on estime que les cinq bornes-fontaines sont en nombre suffisant pour desservir l'agglomération. Dans ces conditions, le devis s'élève à 55 000 F, dont le montant est emprunté au Crédit Foncier de France :

Travaux à l'entreprise :	47 929, 00
Honoraires :	4 060, 51
Participation de 1/9 dans les dépenses d'établissement de la conduite entre le bassin partiteur [du Pont du Duc] et le bassin de jauge des Évêques :	3 010, 49
Total	55 000, 00

Les travaux sont rapidement réalisés par la société GIBAUT, de Paris, et le 29 juillet 1895 la fontaine monumentale qui a été érigée sur la place de l'église est inaugurée au cours des festivités qui célèbrent l'évènement. En 1898, une statue bronzée vert antique (22), « *convenable à tous égards* » et dénommée *L'automne* est achetée chez le quincaillier DONETY de Fréjus, au prix de 320 F, pour être placée sur la fontaine (35).



Traité entre la Commune du Puget-sur-Argens et la Société des Grands Travaux de Marseille, concessionnaire du Canal de la Siagnole

Par le présent, fait et signé en autant d'originaux qu'il y a de parties intéressées,

Entre :

la Commune du Puget-sur-Argens, représentée par son Maire en exercice
d'une part,

et la Société des Grands Travaux de Marseille, Société Anonyme ayant
son siège à Marseille, rue Paradis 70, représentée par Monsieur
Augustin Féraud, Président de son Conseil d'Administration,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - La Société des Grands Travaux s'engage à livrer à la Commune du Puget-sur-Argens un litre d'eau à la seconde d'un débit continu, provenant de la Siagnole, à charge pour la Commune de servir la conduite, à ses frais, au bassin partiteur que la Société a établi sur la ligne de faite entre les Vallons du Reyran et du Jorgallon.

L'adduction des eaux au Bassin partiteur et leur livraison à la Commune du Puget-sur-Argens seront effectuées dans les conditions prescrites par le décret du 2 Juin 1891, par la Convention des 30 Novembre et 1^{er} Décembre 1889 et par le Cahier des Charges annexé à cette Convention.

Figure 3 : première page du traité assurant 1 l/s d'eau de la Siagnole

La distribution payante aux particuliers est envisagée (36), mais le projet doit être ajourné car la commune est trop endettée pour réaliser ce réseau. La situation financière est d'ailleurs si grave qu'un secours est demandé au conseil général (37). Les premiers raccordements de particuliers ont finalement lieu en juin 1897, avec un règlement prévoyant deux catégories d'abonnements (figure 4), et l'on compte 32 abonnés à la fin de la même année (22) :

1 abonné	pour 2 000 litres/jour	(robinet de jauge ¹⁰)
1 abonné	pour 1 500 litres/jour	(robinet de jauge)
4 abonnés	pour 1 000 litres/jour	(robinet de jauge)
1 abonné	pour 500 litres/jour	(robinet de jauge)
25 abonnés	pour 100 litres/jour	(robinet libre, pour usage domestique d'un ménage ¹¹)

Il s'avère à l'usage que tout n'est pas encore parfait. Dans une lettre adressée le 2 août 1899 à la Société des grands travaux de Marseille (30), le maire Cyrille JAUFFRET écrit : « ...pendant la saison d'été, le niveau de l'eau dans ledit bassin [partiteur de Fréjus] , baissant quelquefois au-dessous de la prise d'eau du Puget, l'eau n'entre plus qu'imparfaitement dans notre conduite et emmène avec elle une certaine quantité d'air ; ce qui fait que le débit de notre conduite n'est souvent que la moitié à peine du débit réglementaire [...] garanti par le traité... ». Mais les problèmes sont résolus, les canalisations sont améliorées et développées (avec un prolongement jusqu'à Roquebrune-sur-Argens), les quantités concédées augmentent (1, 5 l/s en 1905), un réservoir de 500 m³ est construit en 1902 pour remplacer celui de l'époque de la machine élévatoire qui, trop petit, déborde la nuit, les contrats de distribution aux particuliers se développent (60 abonnés en 1906).

Le passage du XIX^e au XX^e siècle voyait ainsi se réaliser le rêve des municipalités qui pendant plusieurs siècles avaient bataillé, avec les très faibles moyens financiers de leur époque, pour apporter à la population l'eau indispensable. Comme cette transition voit également apparaître la fée électricité, l'entrée dans le XX^e siècle est donc le témoin de deux progrès majeurs dans la vie des habitants du village¹². Bien entendu, beaucoup de temps allait encore s'écouler avant que chaque maison soit équipée et bénéficie de la modernité.

¹⁰ L'écoulement est permanent, l'eau étant reçue dans un réservoir. Le débit peut varier.

¹¹ Les abonnements à robinet libre seront remplacés en 1909 par des abonnements avec compteur, car ils sont l'objet d'abus.

¹² On peut ajouter la gare du chemin de fer P.L.M., ouverte à Puget en 1867.

Ville de Puget sur Argens

Département du Var Arrondissement de Draguignan

Règlement

sur les abonnements aux eaux de la Siagnole

Article 1^{er}

Les abonnements comprennent les deux catégories ci-après
 1^{re} Catégorie A. - Abonnements avec robinet de jauge à
 débit continu. 1^{re} catégorie B. - Abonnements à robinet libre

Article 2^e

Tarif

1^{re} Catégorie A. Robinets de jauge, à débit continu
 Il ne sera pas de concessions supérieures à 2000 litres

2000 litres par 24 heures	100	l'an
1500 litres par 24 heures	75	id
1000 litres par 24 heures	50	id
500 litres par 24 heures	30	id

2^e Catégorie B. Robinets libre eau ménagée
 Pour un ménage 10.^f
 Pour chaque ménage en plus dans la même maison 10.^f

Figure 4 : première page du règlement sur les abonnements

RÉFÉRENCES

- (1) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 1, f° 57
- (2) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 19, f° 135
- (3) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 6, f° 47
- (4) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 20, f° 296v°
- (5) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 179v°
- (6) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 315v°
- (7) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 333v°
- (8) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 414
- (9) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 421v°-426v°
- (10) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 429
- (11) Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 21, f° 558v°
- (12) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, séance du 08/05/1809
- (13) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, séance du 17/10/1814
- (14) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, séance du 04/05/1818
- (15) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, séance du 23/08/1818
- (16) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, séance du 04/05/1821
- (17) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 08/02/1829
- (18) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 08/02/1835
- (19) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 04/11/1860
- (20) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 20/06/1862
- (21) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 26/02/1882
- (22) Archives communales de Puget-sur-Argens, N 57
- (23) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 5, séance du 26/04/1882
- (24) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 14/08/1883
- (25) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 13/06/1884
- (26) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 10/02/1884
- (27) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 19/08/1890
- (28) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 21/08/1889
- (29) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 29/01/1894
- (30) Archives communales de Puget-sur-Argens, N 56
- (31) Archives communales de Fréjus, N 60 (cote provisoire N 12)
- (32) FOUCOU (M), *Encyclopédie de la mémoire de Fréjus*, Fréjus, tome 6
- (33) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 09/03/1894
- (34) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 21/01/1895
- (35) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 17/11/1898
- (36) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 09/06/1895
- (37) Archives communales de Puget-sur-Argens, D 6, séance du 02/07/1895